

Article 21 du Règlement

La lutte que nous menons n'a pas pour objet de libérer encore un prisonnier politique, mais bien de faire respecter les droits fondamentaux de l'homme. Il convient de rappeler énergiquement aux députés qui assistent à la conférence des spécialistes sur les droits de l'homme le combat que mène M. Schanski.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FÊTE DE LA REINE VICTORIA**LES MOTIFS DE LA CÉLÉBRATION**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je désire rappeler à la Chambre quelques dates très importantes dans l'histoire du Canada.

Le 20 mai est la Fête de la reine Victoria. Il s'agit de beaucoup plus que d'un simple congé férié. Ce jour commémore la naissance de la reine Victoria, fille d'Édouard, lui-même fils de George III.

La reine Victoria est montée sur le trône en 1837 pour régner pendant 63 ans. Elle est morte en 1901 à l'âge de 81 ans.

C'est sous son règne qu'un pays que nous connaissons bien est né en Amérique du Nord. C'est en effet pendant cette période que le Canada est né, passant du statut de colonie britannique à celui d'un pays industriel et puissant.

Depuis lors, la famille royale est l'objet du respect et de l'admiration des Canadiens et de pays à travers le monde.

Sa Majesté, la reine Elizabeth II, née un 21 avril, célébrera officiellement son anniversaire le 15 juin prochain. Selon la tradition, ses sujets participeront à des festivités qui débiteront par la parade du drapeau. Ce défilé militaire célèbre constitue l'une des manifestations les plus importantes du printemps, en Angleterre.

Le Canada a manifesté son attachement à la reine à l'occasion de sa visite qui a duré du 24 septembre au 7 octobre dernier. Du fond de nos cœurs, puissions-nous lui dire: «God save the Queen!»

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LES EXPORTATIONS DE BLEUETS À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai appris avec plaisir aujourd'hui que le gouvernement actuel est arrivé à une entente préliminaire avec le Marché commun au sujet du droit de douanes proposé sur les bleuets de la Nouvelle-Écosse. Nous accueillons cette nouvelle avec satisfaction.

La culture des bleuets est un des secteurs les plus propices à la création d'emplois en Nouvelle-Écosse, et la valeur de la production atteint de 15 à 20 millions de dollars par an. Il y a actuellement environ 1,000 agriculteurs qui s'adonnent à cette

culture en Nouvelle-Écosse et ils emploient environ 800 travailleurs à plein temps et 4,000 travailleurs saisonniers chaque année.

• (1410)

En mars dernier, les divers États membres du Marché commun ont annoncé qu'ils imposeraient un nouveau droit de 25 p. 100 sur les bleuets en provenance du Canada. Le droit proposé constituerait une véritable menace à l'industrie en Nouvelle-Écosse, car le Marché commun est le plus important importateur de ce produit de la Nouvelle-Écosse.

De toute évidence, monsieur le Président, le gouvernement canadien ne peut protéger une industrie au détriment d'une autre. Je demande aux députés ministériels de veiller à ce que cette entente préliminaire soit ratifiée aussi rapidement que possible, car la Nouvelle-Écosse ne peut se permettre de perdre les retombées économiques de cette production, non seulement sur la partie continentale de la province mais aussi sur les terres hautes de l'île du Cap-Breton.

* * *

LES PARLEMENTAIRES**LA RÉMUNÉRATION—ON S'OPPOSE AUX AUGMENTATIONS PROPOSÉES**

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, mes collègues savent certainement que l'on vient de proposer une augmentation du traitement et des indemnités des députés. En tant que président du caucus néo-démocrate, je tiens à informer la Chambre et tous les Canadiens que nous ne partageons pas l'opinion exprimée par le groupe de travail. Nous estimons que les députés sont déjà suffisamment rétribués...

Des voix: Bravo!

M. Riis: ... et, à une période où il y a tant de Canadiens en chômage qui attendent que ce gouvernement prenne des mesures concrètes pour améliorer l'économie nationale, il me paraît mal avisé et incongru de mettre les salaires des députés à l'ordre du jour. La priorité du gouvernement conservateur devrait être de donner du travail aux chômeurs et de revoir un régime fiscal qui permet à des milliers de riches Canadiens de ne pas payer d'impôts, ce qui augmente le fardeau de la grande majorité des contribuables.

* * *

[Français]

L'EMPLOI**DESBIENS (QUÉBEC)—LA RÉOUVERTURE DE L'USINE DE PAPIER ST-RAYMOND**

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, aujourd'hui c'est au nom de toute la «députation» régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de nos populations que je m'adresse à la Chambre pour féliciter et remercier le député de Roberval (M. Bouchard) qui est également ministre d'État (Transports), qui a su mener à terme le dossier de la réouverture de l'usine de papier St-Raymond à Desbiens.